

Session 2: Garantie de l'accès des migrants aux services de base

Note de contexte

Introduction

Le Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), dans son objectif 15, garantit que tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, peuvent exercer leurs droits de l'homme en accédant en toute sécurité aux services de base. Bien que les services de base ne soient pas explicitement définis dans le PMM, ils pourraient inclure l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène, l'énergie, la mobilité, la collecte des déchets, les soins de santé, l'éducation et les technologies de l'information.¹

L'importance de garantir l'accès des migrants aux services de base est également soulignée dans le cadre de l'objectif 3 : fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration ; et de l'objectif 4 : munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats, de sorte que les migrants sans preuve de nationalité ou d'identité légale ne soient pas empêchés d'accéder aux services de base.

La mise en œuvre de l'objectif 15 du PMM, parmi d'autres objectifs pertinents, nécessite des systèmes de prestation de services inclusifs qui ne discriminent pas les migrants et n'exacerbent pas leurs vulnérabilités. Elle implique également d'intégrer les besoins des migrants dans les politiques et les plans nationaux et locaux, en tenant compte des enfants et en prenant en considération les questions de genre et de handicap.

La session 2 du deuxième Examen Régional du PMM pour la région arabe offrira un espace de discussion sur la mise en œuvre de l'objectif 15 du PMM, qui constitue l'un des principaux domaines prioritaires régionaux. Cette note d'information fournit un contexte et des mises à jour sur les progrès réalisés dans ce domaine. Elle s'appuie sur plusieurs sources, notamment le PMM, la Déclaration de Progrès du FEMI, le premier rapport d'Examen Régional du PMM et le document final, ainsi que le Rapport sur l'état de la Migration Internationale dans la région arabe.

Résumé des progrès

Lors du premier Examen Régional, l'objectif 15 du PMM figurait parmi les trois objectifs les plus importants sur lesquels les pays participants ont progressé. Huit pays arabes (Algérie, Bahreïn, Égypte, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc et Qatar) ont déclaré offrir aux migrants une aide pour accéder à la santé, à l'éducation et aux services sociaux. Cela allait de la fourniture de soins de santé et de services sociaux gratuits aux migrants sans qu'ils aient besoin de documents prouvant leur statut juridique en Algérie, à l'exemption des enfants de la condition préalable de détention d'un permis de résidence pour accéder aux écoles publiques en Égypte. Le premier Examen Régional du PMM a également souligné le rôle important joué par les administrations locales, en particulier dans les grandes villes qui comptent le plus grand nombre de migrants, dans l'identification des priorités et l'allocation des ressources pour garantir l'accès des migrants aux services de base. La Déclaration de Progrès du FEMI (paragraphe 38) a également réitéré

¹ <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-01-04-01.pdf>

l'importance de fournir un accès égal et sûr à des services de base abordables à tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire.

Les politiques éducatives jouent un rôle crucial dans l'épanouissement scolaire et social des enfants migrants. L'accès à une éducation de qualité est un aspect fondamental de l'intégration et de la mobilité sociale pour les communautés de migrants. L'éducation permet aux migrants d'acquérir les compétences linguistiques et la compréhension culturelle nécessaires pour s'intégrer dans leur nouvelle société. Depuis le dernier Examen Régional du PMM, plusieurs États arabes ont continué à faire des progrès pour garantir l'accès des migrants à l'éducation. Par exemple, les Émirats Arabes Unis ont adopté le décret-loi fédéral n° 39 de 2022 relatif à l'enseignement obligatoire, qui accorde explicitement aux résidents, y compris aux migrants, le droit à l'éducation. En complément, le gouvernement des Émirats Arabes Unis soutient également diverses initiatives éducatives visant à promouvoir des pratiques scolaires inclusives.

L'accès des migrants aux soins de santé n'est pas seulement une question de droits de l'homme et de justice sociale, c'est aussi un élément essentiel pour la protection de la santé publique, la promotion de la productivité économique et la promotion de la cohésion sociale. Plusieurs pays arabes ont également soutenu l'accès des migrants à la santé de différentes manières. Par exemple, de nombreux pays arabes ont pris des mesures pour étendre les services de dépistage et de soins de santé aux travailleurs migrants pendant la pandémie mondiale de COVID-19, reconnaissant l'importance de mesures de santé publique inclusives pour contrôler la propagation du virus. Certains pays arabes, dont le Maroc, ont joué un rôle central dans l'adoption de la Déclaration de Rabat lors de la troisième Consultation mondiale sur la santé des réfugiés et des migrants en juin 2023. Cette déclaration réaffirme le droit de tout être humain, y compris les réfugiés et les migrants, de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Enfin, certains pays de la région ont mis en œuvre des réformes juridiques pour favoriser l'accès des migrants à la santé. Par exemple, la loi bahreïnienne (23) de 2021 stipule que les non-Bahreïniens sont exemptés du paiement des frais médicaux pour les consultations médicales générales.

L'accès à d'autres services de base est également important, surtout en période de crise. En Tunisie, par exemple, les municipalités de Sfax et de Sousse ont mis en œuvre des projets visant à faciliter l'accès des migrants aux services dans le contexte de la pandémie.² En Jordanie, Habitat for Humanity a travaillé sur un programme visant à accroître la fiabilité de l'approvisionnement en eau et à sensibiliser les communautés à la gestion durable de l'eau, ce qui a permis d'améliorer l'intimité et l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les réfugiés syriens et la communauté d'accueil.³

Le Fonds fiduciaire multipartenaires pour les migrations (FFMM) finance également un programme conjoint au Maroc, qui promeut un accès inclusif aux services de base et facilite les activités socioéconomiques multiculturelles intégrées et le dialogue. Le programme soutient les mécanismes de protection locaux et renforce leur capacité à promouvoir les droits des migrants et à fournir des services inclusifs aux populations vulnérables. Il collabore également avec un large éventail de ministères et de partenaires de la société civile afin d'améliorer la cohésion sociale dans le pays.

Malgré les progrès enregistrés, de nombreux défis restent à relever:

² <https://www.old.uclg.org/fr/media/nouvelles/renforcer-la-contribution-des-personnes-migrantes-l-urgence-et-aborder-les>

³ https://migrationnetwork.un.org/sites/g/files/tmzbd1416/files/docs/provision_of_essential_services_-_good_practices.pdf

- Dans de nombreux pays, les migrants se heurtent encore à des obstacles juridiques et administratifs pour accéder aux services de base en raison de leur statut migratoire. Le statut migratoire (irrégulier, régulier, réfugié, demandeur d'asile, etc.) détermine souvent le type et l'étendue des services de base mis à la disposition de ces différents groupes. Par exemple, les migrants en situation irrégulière peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires dans leurs interactions avec les services publics parce qu'ils peuvent craindre de s'engager dans les services publics en raison du risque de détection et d'expulsion.
- Les migrants continuent de rencontrer des difficultés pour accéder aux services en raison de la discrimination, des barrières linguistiques et des différences culturelles. Les migrants peuvent ne pas être au courant des services disponibles ou de la manière d'y accéder en raison d'un manque d'informations dans leur langue maternelle ou de différences culturelles dans la compréhension du fonctionnement des systèmes dans le pays d'accueil. Ils peuvent également être victimes de discrimination ou de préjugés de la part des prestataires de services.
- Certains pays de la région, en particulier les pays les moins avancés (PMA), peuvent avoir des ressources et des capacités limitées pour fournir des services à la fois à leurs propres citoyens et aux populations migrantes.
- Le coût, la durabilité et la continuité des services de base constituent un autre obstacle qui limite l'accès des migrants à des services de qualité.
- Les récents conflits, la violence, les catastrophes et les défis socio-économiques dans la région ont provoqué de nombreux déplacements et migrations forcées. Ces mouvements importants et soudains font peser une charge supplémentaire sur la fourniture de services dans les pays d'accueil.
- L'intégration limitée de la migration dans les politiques sectorielles et nationales du gouvernement, qui est essentielle pour garantir que les services de base soient durables, accessibles et inclusifs pour les migrants.
- Les preuves de bonnes pratiques ou de progrès en matière d'accès des migrants aux services de base autres que la santé primaire et l'éducation dans la région sont limitées.

Des solutions aux défis susmentionnés pourraient être les suivantes:

- Soutenir la fourniture universelle de services essentiels en réduisant par exemple la dépendance à l'égard de l'identification.
- Promouvoir l'accès effectif aux services disponibles par une identification et une orientation appropriée des groupes de migrants les plus vulnérables.
- Soutenir les procédures de régularisation et les programmes d'intégration, et offrir une assistance juridique et des conseils aux migrants en situation irrégulière pour leur permettre d'accéder aux services de base.
- Former les prestataires de services aux compétences culturelles, mettre en place des services d'interprétation et de traduction dans les centres de soins et les écoles, et faire appliquer les politiques de lutte contre les discriminations fondées sur la nationalité.
- Explorez des approches innovantes et tirez parti des options technologiques pour offrir des services de manière plus durable et rentable.
- Coordonner les réponses multipartites et multisectorielles des gouvernements, des organisations humanitaires, de la société civile et de la communauté internationale pour relever les défis de la fourniture de services de base posés par les mouvements importants et soudains de populations déplacées.

- Incorporer les considérations relatives à la migration dans les processus d'élaboration des politiques dans divers secteurs afin de garantir que les migrants puissent avoir accès aux services de base.

Il convient de mettre davantage l'accent sur les services de base au-delà de l'éducation et de la santé primaire, par exemple l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, les services de santé mentale et la santé sexuelle et génésique.

Questions directrices

- Que considérez-vous comme des « services de base » ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les migrants pour accéder aux services de base ?
- Quels sont les exemples d'initiatives ou de programmes qui ont permis d'améliorer l'accès des migrants aux services de base ?
- Comment les gouvernements peuvent-ils collaborer avec les organisations internationales pour garantir un soutien global et durable aux migrants, y compris lors de crises telles que les pandémies, les catastrophes naturelles ou les conflits généralisés ?
- Quel rôle la technologie et les plateformes numériques peuvent-elles jouer pour améliorer l'accès des migrants aux informations sur les services disponibles et faciliter leur accès aux services de base ?
- Comment les partenariats entre les agences gouvernementales, les organisations de la société civile et les entités du secteur privé peuvent-ils être mis à profit pour créer des systèmes mieux coordonnés, plus durables et plus efficaces de prestation de services aux migrants ?
- Comment promouvoir des partenariats bilatéraux, régionaux et mondiaux pour la fourniture de services de base aux migrants ?